Envoyé en préfecture le 29/07/2024

Reçu en préfecture le 29/07/2024

Publié le



ID: 004-210400677-20240727-242024-DE

MAIRIE DE CUREL DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Nº 24/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents: Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine

POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage: 22/07/2024

Secrétaire de séance : Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6 Nombre de membres présents : 5

OBJET: REPARTION CHAUFFERIE PASSAVOUR – DEVIS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'installation de chauffage au Passavour présente des fuites et qu'il faut remplacer le dégazeur.

Il indique qu'il est nécessaire de faire les réparations avant la saison de chauffe.

Le montant du devis de la société CLIMAX s'élève à 1 387.97 €HT.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- valide le devis de la société CLIMAX pour un montant de 1 387.97 €HT pour les réparations à réaliser sur la chaufferie du Passsavour ;
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme, CUREL le 29 juillet 2024. Le Maire,

Thierry BELLEMAIN

Le secrétaire Antoine POLATOUCHE

A